

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE-FOY  
DU MARDI 10 MAI 2016**

**Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Vendée pour l'année 2017 :**

Il est procédé au tirage au sort de 3 noms à partir de la liste électorale :

- 913 = Monsieur MARTIN Jacques
- 1826 = Monsieur HALLAIS Steven
- 456 = Monsieur DUPOUEY Christian.

**Actualité Pôle Equestre**

Monsieur le Maire indique que le contrat d'affermage du pôle équestre signé par la CCAV avec la SAEM Pôle Equestre Vendéen arrive à échéance début Juillet. A cette même date arrivera également à échéance le contrat entre la SAEM et M. Guilloteau Vincent.

La SAEM ne souhaite pas renouveler ce contrat et désire mettre fin à son activité.

La CCAV a décidé de créer une commission et de lancer une consultation afin de recueillir des candidatures.

La commission, après avoir auditionné les deux candidats ayant répondu à la consultation, a proposé de retenir la candidature de la SARL du Centre Equestre de Sauveterre (M. et Mme Marais) qui présentait les meilleures garanties techniques et financières. Les activités prévues (pensions de chevaux sportifs, organisation de concours équestre amateurs et professionnels, cours d'équitation sportifs et entraînements destinés à la compétition) n'entreront pas en concurrence avec celles du Club Hippique Sablais situé à proximité.

Cette candidature a ensuite été validée par le Conseil de Communauté et le nouveau contrat d'affermage prendra effet au 1<sup>er</sup> Juin 2016.

La CCAV reprendra les équipements réalisés par la SAEM et effectuera des travaux d'amélioration de la sécurité et de remise à niveau du pôle.

**Résidence de tourisme et parc résidentiel de loisirs**

Un nouvel opérateur potentiel s'est déclaré intéressé pour racheter les terrains à la Société OCEANIS et réaliser le projet prévu. Cet opérateur travaille en relation avec, notamment, des comités d'entreprises de dimensions nationales.

**Extension de l'école publique**

Les travaux de construction ont commencé le 9 Mai et devraient être achevés fin Juillet.

Toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurité des élèves. A cet effet, la cour arrière de l'école a été fermée et les enfants utilisent la cour attenante du centre de loisirs.

Pour boucler le budget de cette opération, le Conseil décide de souscrire un prêt de 80 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, d'une durée de 12 ans, au taux fixe de 1,29 %.

**Aménagements de sécurité dans le centre-bourg**

Afin de réduire la vitesse devant l'école publique et de sécuriser l'accès des enfants des deux écoles à la cantine scolaire, la solution préconisée serait de construire un plateau surélevé.

**Approbation de la révision allégée n° 1 du PLU**

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-enquêteur qui, suite à l'enquête publique, a rendu ses conclusions et émis un avis favorable, le Conseil décide d'approuver la révision allégée n° 1 du PLU, en vue de permettre le développement et la mise aux normes d'une exploitation agricole au « Pont Chartran ».

## **Avenant n° 1 au contrat pour la délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif**

Le contrat d'affermage confiant l'exploitation du service de l'assainissement collectif à VEOLIA EAU arrive à échéance de 30 Juin 2016.

Considérant le fait que la fin du contrat coïncide avec la création de la Communauté d'Agglomération et le transfert de sa compétence assainissement à celle-ci, le Conseil Municipal souhaite se donner le temps de réflexion, et de la concertation avec l'EPCI, quant au choix du futur mode de gestion de ce service et, le cas échéant, permettre le bon déroulement de la procédure de délégation de service public dans des conditions optimales de sérénité et de cohérence au vu de ce transfert. La passation d'un avenant apparaît donc nécessaire pour préserver la continuité du service public d'assainissement collectif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la prolongation du contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif de la commune avec VEOLIA EAU, pour une durée de 8 mois, aux conditions fixées dans le contrat initial et autorise la signature d'un avenant à cet effet.

## **Consultation de délégation du service public de l'assainissement collectif à partir de Mars 2017**

Le contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif de la commune, prolongé de 8 mois par son avenant n° 1, arrivera à échéance le 28 Février 2017.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport qui procède à une comparaison des différents modes de gestion existants pour l'exploitation future du service public de l'assainissement collectif et expose les objectifs du futur service et les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire de ces services.

Il approuve le principe d'une délégation de service public par contrat de concession pour assurer l'exploitation du service public de l'assainissement collectif à partir de Mars 2017 et décide de lancer la procédure de délégation.

## **Marché de travaux de voirie 2016**

A la demande de Monsieur le Sous-Préfet, le Conseil approuve la résiliation du contrat passé avec l'Entreprise COLAS dans le cadre du groupement de commandes avec la CCAV et la commune de Vairé. Une nouvelle consultation sera lancée par la CCAV, coordonnateur du groupement de commandes.

## **Point sur l'activité des Commissions :**

### **Commission de l'urbanisme :**

- Le SAGE est venu présenter à la commission l'inventaire des zones humides, préalablement à la validation par la Commission Locale de l'Eau. Les remarques qui avaient été faites par la commune ont été prises en compte. Ces zones humides devront, après validation, être intégrées dans le PLUI.
- Une conférence de presse a été organisée par Vendée-Eau pour présenter les importants travaux en cours au château d'eau de l'Épinette.

### **Commission de l'action sociale :**

- L'Association « Au Fil de l'Eau » chargée de l'organisation d'activités au sein de la MARPA, va organiser une « Journée des voisins » le dimanche 12 Juin.
- Séverine Bulteau fait état des difficultés relationnelles entre le personnel de la MARPA et le cabinet infirmier. Elle indique que des erreurs de distribution de médicaments pourraient avoir été commises à différentes reprises.

Un courrier a été transmis par le cabinet infirmier à différents médecins.

L'Agence Régionale de la Santé sera saisie par le CCAS pour réaliser une enquête auprès des différents intervenants et débloquer la situation.

### **Commission de l'économie et du tourisme :**

- L'inauguration du parc de loisirs aura lieu le 2 Juillet.

- Une exposition de vieux vélos et un lâcher de lampions seront organisés lors du marché nocturne du 2 Juillet au parc de loisirs qui réunira 35 commerçants.  
Monsieur Dubreuil souhaite que des animations soient organisées sur le plan d'eau lors de cette journée (maquettes, petits voiliers, ...).
- **Commission de la communication et de la culture :**
  - Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni la semaine dernière en présence d'un agent du GDON qui a remis des pièges à frelons asiatiques, en expliquant leur fonctionnement.
  - Un point-presse a été organisé pour présenter les Music'Halles du mois de Juin.
- **Commission de la voirie et des bâtiments :**
  - Le revêtement en béton désactivé sera réalisé courant Juin sur l'allée piétonne reliant le parking au plan d'eau du parc de loisirs.
  - La dalle gouttière sur les vestiaires de la salle de sports va être remplacée.
- **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**
  - Le bilan du centre de loisirs du dernier exercice est positif. Le budget prévisionnel de l'année 2016 fait également apparaître un excédent.  
L'AEJF souhaite titulariser un agent, actuellement en contrat aidé, à la rentrée de Septembre, ce qui occasionnera une augmentation de la masse salariale.
  - Le système de gestion des tickets de cantine va être amélioré. La Mairie prendra en charge la gestion des absences. La possibilité d'autoriser le paiement par prélèvement pour les élèves fréquentant régulièrement la cantine sera étudiée.
  - Un agent supplémentaire sera recruté par l'association de la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- **Commission de l'administration et de l'état civil :**
  - L'école publique devant comporter trois classes de maternelles à la rentrée scolaire de Septembre, il est proposé de recruter un agent supplémentaire en Contrat Emploi d'Avenir, à raison de 32 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.
- **Questions diverses :**
  - Monsieur le Maire présente la procédure d'élection des conseillers communautaires à la future Communauté d'Agglomération. La commune de Sainte-Foy aura deux sièges.
  - La convention d'ouverture de crédits, arrivant à échéance en Juin, va être renouvelée pour un montant de 270 k€ avec le Crédit Agricole, afin d'assurer le préfinancement des travaux d'investissement, en attente du versement des subventions et participations.
  - Noël Verdon indique que des familles se plaignent de la dangerosité, notamment pour les enfants, de la tyrolienne installée au parc de loisirs. Il conviendrait de prévoir une protection en mousse du poteau situé à l'arrivée.
  - Catherine Bochet indique que la vitesse des véhicules est excessive Allée des Pins.